



**FNAB**

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Février 2006

# PÉTITION

**POUR UNE REGLEMENTATION EUROPEENNE DES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES  
FORTE ET COHERENTE**

## Sauvons l'agriculture biologique

L'Agriculture Biologique est, depuis 1992, encadrée au niveau européen par une réglementation détaillée, traduction pédagogique et concrète de ses principes fondateurs. Ce cadre a permis son développement en lui garantissant une **identité forte et crédible**.

Les agrobiologistes n'ont cessé de compléter ces exigences réglementaires, notamment en France par une réglementation additionnelle plus rigoureuse et complète, liée au **Logo AB**.

En rupture avec cette évolution la Commission Européenne présente un projet qu'elle souhaite voir valider dès juin 2006, visant à **abroger le cadre actuel pour le remplacer par une réglementation "simplifiée" sur de nombreux points**, qui s'appliquerait début 2009.

Nous dénonçons les orientations de ce texte dont l'objectif avoué est de faciliter le libre échange des produits bio par l'adoption d'exigences moins précises et par une "flexibilité" négative (droit de faire moins bien), au mépris de la cohérence et du sérieux de notre mode de production. C'est un texte flou, incomplet et laxiste, qui propose **l'autorisation de l'usage de pesticides chimiques**, la normalisation de la présence des OGM jusqu'à un seuil de 0,9 %, l'interdiction faite aux Etats membres de poser des exigences supérieures, le remplacement du contrat social créateur de la bio par les diktats de la Commission européenne, et enfin un calendrier d'adoption "à marche forcée" sans réelle consultation des intéressés.

*En signant ce texte,*

- *je m'associe aux professionnels de l'Agriculture Biologique, pour demander le maintien d'une réglementation bio cohérente,*
- *je m'oppose à l'adoption du projet de règlement dans ses orientations et sa rédaction proposées par la Commission,*
- *je demande que l'actuel règlement soit maintenu et que des améliorations lui soient apportées en termes environnemental, social, de proximité et de qualité, mais aussi de transparence, en accord avec les opérateurs et les consommateurs de la bio, et dans des délais adaptés.*

NOM, Prénom	Agriculteur, Consommateur,...	Commune /Code postal	Signature